SUBVENTIONS ZEV JUSQU'À 37 400€



La subvention ZEV est une subvention accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe. Elle a pour objectif d'aider les entreprises dans leur transition énergétique pour l'acquisition de véhicules hydrogène. Les véhicules concernés sont les véhicules utilitaires légers et les véhicules de tourisme.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être une entreprise, une collectivité territoriale, une administration ou une association (obligation d'être une personne morale) ayant une adresse postale en Auvergne-Rhône-Alpes.
- 2. Avoir un coordinateur pour monter le dossier et échanger avec la Région lorsqu'elle le souhaite.
- 3. Acheter un véhicule H, soit production mixte batterie H, soit full H,
- 4. Le véhicule est un véhicule utilitaire ou tourisme léger.
- 5. Chaque véhicule subventionné doit s'avitailler dans une des stations situées sur le territoire AURA et principalement sur l'une des stations du projet ZEV.
- 6. Garder le véhicule pour un minimum de 4 ans.
- 7. Parcourir au moins 15 000 km avec son véhicule.



MONTANTS DE LA SUBVENTION

KILOMÉTRAGE MIN 15 000 KM ANNUEL	PETITE ENTREPRISE - de 50 salariés CA < 10M d'€	MOYENNE ENTREPRISE - de 250 salariés CA < 50M d'€	GRANDE ENTREPRISE
VP	19 800 €	11 200 €	7 600 €
VU (Fourgons)	37 400 €	30 600 €	23 800 €

IMPORTANT

LE DOSSIER DE SUBVENTION DOIT ÊTRE ACCEPTÉ AVANT LA COMMANDE DU VÉHICULE!

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE SUBVENTION?

- Plan de financement de l'opération indiquant le mode de financement (banque partenaire) ainsi que les éventuels co-financeurs de l'opération.
- Copie de la situation au répertoire SIRENE à jour de moins de 3 mois (https://avis-situation-sirene.insee.fr).
- Extrait KBIS de moins de 3 mois (https://kbis-gouv.com).
- RIB.
- Devis signé et daté du vendeur de moins de 3 mois.
- Document autorisant le représentant à solliciter une subvention.
- Attestation sur l'honneur (engagement 4 ans et 5 ans, kilométrage annuel...).
- Attestation caractéristiques entreprise.